

GRATUIT

# L'ARBRE À PALABRES

NUMÉRO 5

NOVEMBRE 2023



LE JOURNAL PAR ET POUR LES PERSONNES USAGÈR.E.S  
ET EX USAGÈR.E.S DE DROGUES, LEURS PROCHES,  
ET LES PARTIES PRENANTES D'AFRIQUE FRANCOPHONE

## DOSSIER SPÉCIAL

POLITIQUE DES DROGUES EN AFRIQUE DE L'OUEST  
EN PARTENARIAT AVEC WADPN & IDPC



# EDITO

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous voici au cinquième numéro de «**L'Arbre à Palabres**», votre journal communautaire dédié aux usager.e.s de drogues et à leurs proches en Afrique francophone.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude envers nos partenaires, notamment Apothicom et Savoir + Risquer -, pour leur précieux soutien qui a permis l'impression du numéro précédent, le N° 4.

Grâce à ce soutien nous avons pu étendre la diffusion de notre journal. Il a trouvé sa place en Côte d'Ivoire et au Burundi, et très bientôt, nos amis du Mali, du Sénégal, et du Cameroun pourront également se régaler de ses pages riches en informations et en partages. Dans ce numéro, vous découvrirez un dossier spécial consacré à un sujet d'une importance cruciale : la politique des drogues en Afrique. Malgré nos nombreux défis en la matière, nous espérons qu'il vous apportera des éclairages nouveaux et des perspectives stimulantes.

Bien sûr, vous retrouverez également des articles scientifiques et communautaires qui reflètent la diversité des voix et des expériences au sein de notre communauté. «L'Arbre à Palabres» est avant tout **votre** journal.

Nous vous invitons à vous rapprocher de nous si vous souhaitez participer, partager vos histoires, vos poèmes et dessins, ou encore apporter votre expertise à nos futures éditions : chaque contribution compte !

Actuellement, nous faisons face à des défis financiers. Cela signifie que le prochain numéro pourrait mettre un peu plus de temps à voir le jour. Cependant, soyez assurés que notre équipe travaille avec détermination et passion pour maintenir la voix de notre communauté vivante.

Ensemble, nous formons une grande famille unie par notre désir de partager, d'apprendre, et de grandir. Nous vous remercions pour votre soutien indéfectible jusqu'à présent. Merci de nous accompagner dans cette aventure : ensemble, nous sommes plus forts.

L'équipe de «L'Arbre à Palabres»

# SOMMAIRE

**Page 3** : News

**Page 4-5** : Déterminants de la santé et approche communautaire chez les usagers de drogues - Exemple d'une activité de dépistage de la tuberculose dans les fumoirs de Daloa par l'association communautaire «Paroles Autour de la Santé et de l'Environnement» (PASSEN)

**Page 6** : Contribution à une définition terminologique de «drogue»

**Page 7-8** : Réforme de la politique des drogues au Ghana (IDPC)

**Page 9-10** : Le Ministre en Chef de Sierra Leone s'engage contre l'usage de drogues en tant que problème de santé publique

**Page 11-14** : FOCUS sur le réseau Ouest Africain des Politiques en Matière de Drogue (West Africa Drug Policy Network - WADPN)

**Page 15-18** : Cannabis, opium, LSD... à chaque guerre, sa drogue armée

**Page 19** : Présentation de la nouvelle loi portant sur la lutte et l'usage illicite des stupefiants en Côte d'Ivoire

**Page 21**: Photos de la communauté thérapeutique d'Assouindé

**Page 22-23** : Interview Nicolas VAKO, représentant Afrique IDPC

**Page 24-27** : L'usage de drogue et la loi au Burundi

**Page 28** : Œuvre de Pierre Dukenson

**Pages 29-30** : Info santé : l'inhalation à moindre risque

**Page 31** : Arts et Cultures - Lettre à la jeunesse, par Amadou Hampaté Ba

**Page 32** : Zen art (coloriage)

**Page 33** : Recette de cuisine

**Page 34** : On parle de nous

**Page 35** : Adresses utiles

**Page 36** : Appel à contribution & information

## COMITÉ DE RELECTURE :

Marcelle Martial,

Dr Claudine Duvivier,

Dr Stanislas Houndji, Ismail Aïcha

## COLLABORATEUR-TRICE-S :

Pierre-Arnaud Chouvy,

Prince Bull, WADPN, Nicolas Vako,

Maria-Goretti Loglo, IDPC,

Apothicom, PASSEN,

Communauté Thérapeutique d'Assouindé  
& les PUD d'Afrique et du monde

## ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Jérôme Evanno, Dr Soumahoro Vagondo Oumar  
& Omry Fiorindo

## ŒUVRES ARTISTIQUES :

Bastien et Omry (Photo de couverture),  
+2H -2N (photos p.21),  
Pierre Dukenson (p.28)

## MISE EN PAGE & DESIGN :

Omry Fiorindo



**«CE QUI EST FAIT POUR MOI, SANS MOI, EST FAIT CONTRE MOI»**

**Nelson Mandela**

# NEWS

## COCAÏNE - CRACK, MÊME COMBAT

Aux États-Unis, le crack et la cocaïne désormais traités de la même façon par la justice.

Selon les nouvelles directives publiées par le ministre de la justice Merrick Garland, il n'y aura plus de disparités dans les peines fédérales concernant ces deux drogues similaires, mais affectant des communautés différentes depuis les années 1980.

La sévérité particulière contre la distribution ou la consommation de crack (moins cher, plus dangereux que la cocaïne) a ainsi *«longtemps été considérée comme une injustice contre les personnes de couleur»*, expliquant en partie le fort taux d'incarcération des Noirs aux États-Unis, précise la chaîne info NBCNews.



**Harm  
Reduction  
Saves  
Lives**

## LE POINT DE VUE DU PAPE

Le Pape François exprime sa préoccupation face à la montée de la consommation de drogues chez les jeunes, notamment les adolescents. Il souligne que derrière ces addictions se cachent des expériences de solitude, d'inégalité, d'exclusion et de manque d'intégration, rappelant ainsi le principe biblique de l'importance d'aider les plus vulnérables. Le Pape met en garde contre les nouvelles substances psychoactives (NPS), faciles à modifier chimiquement, qui représentent un grave danger, notamment car de nombreux adolescents les utilisent sans en connaître les risques. Il appelle à développer des techniques d'analyse, à mettre en œuvre des interventions préventives et à encourager des plans de traitement appropriés. De plus, le Pape souligne la pression de la société moderne axée sur l'efficacité et la productivité, ce qui pousse certains à recourir à des substances dopantes pour atteindre leurs objectifs à tout prix.

Il met en garde contre le fait que cette obsession de la performance peut devenir un obstacle au développement humain intégral. Enfin, le Pape appelle à tendre la main aux jeunes qui sont pris dans l'engrenage de la drogue. Il encourage à écouter leur cri de solitude et d'angoisse et à les aider à trouver des raisons de vivre à travers des parcours éducatifs, thérapeutiques et de réhabilitation, en favorisant des modèles culturels alternatifs.

Le message du Pape rappelle l'importance de la compassion et de la proximité envers les plus fragiles, suivant l'exemple de Jésus.



# DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ ET APPROCHE COMMUNAUTAIRE CHEZ LES USAGERS DE DROGUES



L'association communautaire Paroles Autour de la Santé et de l'Environnement (PASEN), a été créée en 2021 par des enseignants chercheurs de l'université Jean Lorougnon Guédé de Daloa et des communautaires (UD, ex UD et proches d'UD) intervenant dans la région du Haut Sassandra et du Tonpki (Côte d'Ivoire).

Elle a pour but de promouvoir un accès aux soins pour les populations vulnérables, particulièrement les UD, à travers des activités de sensibilisation, de dépistage, de référencement, d'accompagnement au soin et de soutien communautaire.

L'association œuvre également pour la défense des droits à la santé et des droits humains des usagers de drogues. Au colloque scientifique qui avait pour thème «Santé et Engagement communautaire», l'association a partagé son expérience de terrain à travers la présentation d'une action de lutte contre la tuberculose dans les fumoirs de Daloa, dans un contexte communautaire où rien n'est fait pour les UD.

## EXEMPLE D'UNE ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE DE LA TUBERCULOSE DANS LES FUMOIRS DE DALOA PAR L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE «PAROLES AUTOUR DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT» (PASEN)

Ahouansou Stanislas Sonagnon Houndji (1,2), Konan Bah Modeste Gnamien (1,2), Jérôme Evan-  
no (2), Tano Kouadio Adingra (1,2), Francois Yao Kouakou (1,2), Aristide Tchimou (2), Romuald  
Tian Bi (2), Landry Sémi Bi (2), N'Dri Kpôlè Modeste Konan Koffi (2).

1 - Département de Sociologie et d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa, Côte d'Ivoire

(Email correspondant: [houndjis@yahoo.com](mailto:houndjis@yahoo.com))

2 - Association communautaire « Paroles Autour de la Santé et de l'Environnement » (PASEN) Daloa, Côte d'Ivoire

## INTRODUCTION

Selon l'OMS, la Côte d'Ivoire a enregistré environ 36 000 nouveaux cas de tuberculose en 2016, soit une prévalence de 0,2 % dans la population générale.

Dans le Haut Sassandra, l'Association communautaire «Paroles Autour de la Santé et de l'Environnement» créée en 2021, mène des activités de sensibilisation dans les fumoirs à l'endroit des usager-ère-s de drogues (UD), incluant notamment des dépistages et des actions de prévention VIH et tuberculose, puisqu'ils sont particulièrement vulnérables en raison de leur mode de vie précaire et de leur état de santé fragile. Cette présentation vise à montrer les actions de cette jeune association, à documenter les déterminants de santé dans un contexte communautaire des UD du Haut Sassandra, où peu d'informations sont disponibles.



## MÉTHODE



Au cours des missions exploratoires, les équipes sur le terrain signalaient des décès, des malades de paludisme, des cas de plaies et un nombre important d'usagers présentant des symptômes de la tuberculose, puisqu'ils se plaignaient de douleurs à la poitrine et de toux.

La méthodologie utilisée pour mener à bien ces activités, est basée sur une approche mixte à la fois institutionnelle et communautaire.

Elle a tissé des partenariats avec les professionnels de santé et des ONG, a amorcé une immersion au sein de la communauté des usagers de drogues pour faire des entretiens individuels, de groupe et le suivi des malades dans les fumeurs.

## RÉSULTATS

Les activités menées, ont permis de rencontrer près de 300 usagers de drogues. L'association a pu distribuer des préservatifs, des embouts pour lutter contre la tuberculose, convoier 16 boîtes de prélèvements salivaires pour qu'ils puissent être analysés au Centre Anti Tuberculeux de Daloa.

Dix personnes ont été déclarées positives à la tuberculose et mises sous traitement, nous déplorons malheureusement 1 décès.

Il ressort également que le gradient social de la santé des usagers de drogues est lié à une criminalisation et une stigmatisation systématique, un manque de ressources et de services à leur rencontre.

# CONTRIBUTION À UNE DÉFINITION TERMINOLOGIQUE DE «DROGUE»

Pierre-Arnaud Chouvy  
CNRS, [www.geopium.org](http://www.geopium.org)

En français, notamment, la qualification de drogue relève davantage d'un processus d'évaluation que de description et les définitions du terme « drogue » sont majoritairement connotatives et culturelles et non désignatives ou dénotatives. C'est ce qui explique qu'il soit fréquemment reproché que la qualification d'un produit en tant que drogue ne repose pas sur des bases scientifiques (Becker, Derrida). Mais, en recourant à une définition terminologique par intention, en engageant une réflexion théorique et méthodologique, sur la base de données et des concepts tant philosophiques, chimiques, que juridiques, il est possible d'affirmer qu'une drogue est une substance psychotrope (qui provoque des effets en perturbant le fonctionnement du système nerveux central des organismes vivants). Pourquoi chercher à valider scientifiquement une définition de la drogue ? Par souci de précision terminologique, par souci de faire correspondre objet, désignation, et concept, par souci de cohérence scientifique et taxonomique, par souci, enfin, de dédramatisation d'un objet et de sa désignation (drogue définie hors valeurs morales, critères juridiques ou même de dangerosité ou de santé publique) : en effet, aucune drogue n'est problématique en soi, seuls certains usages peuvent l'être (comme montré par la sociologie interactionniste). D'où l'intérêt de bien distinguer la drogue, substance psychotrope, de ses phénomènes de consommation et de ses représentations.

Sur la base d'une description (chimique et biologique) de l'objet drogue et de la définition (terminologique) du concept de drogue, il est possible de réconcilier objet et concept en validant la définition la plus concise qui soit : substance psychotrope. Il est alors possible de conclure qu'aucun critère moral, politique, social ou même juridique, ne peut entrer dans une définition de la drogue sans remettre en question le principe d'adéquation des définitions par intention.



POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.erudit.org/fr/revues/dss/2023-v21-n1-dss08772/1106253ar/>



# RÉFORME DE LA POLITIQUE DES DROGUES AU GHANA

## LA RÉDUCTION DES RISQUES AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

**Maria-Goretti Loglo**  
**Consultante Afrique**  
**International Drug Policy Consortium**

Le Ghana a adopté avec succès une nouvelle loi en 2020, afin de réformer la politique liée à l'usage de drogues, concernant à la fois les usagers et les personnes impliquées dans le commerce de drogues. Cette loi innovante vise à améliorer l'institution chargée de réguler le commerce de drogues, afin de proposer des sanctions plus adaptées et abordant également la question de la réduction des méfaits.

La nouvelle loi se concentre sur l'individu et traite la consommation de drogues comme une question de santé publique en plaçant la santé et le bien-être des Ghanéens au premier plan.

Elle favorise la mise en œuvre de programmes de réduction des méfaits pour les usagers de drogues, visant ainsi à réduire la transmission de virus tels que le VIH et les hépatites B et C, les décès par overdose et la dépendance aux drogues. À l'heure actuelle, un projet pilote de réduction des risques est sur le point de démarrer dans trois régions : le Grand Accra, Tema et la région Ashanti du Ghana.



Comme le prévoyait l'ancienne loi, la peine encourue pour possession de drogue à usage personnel était l'incarcération. Aujourd'hui, au lieu de purger une peine de prison pouvant aller de 7 à 10 ans, la loi 1019 transforme la peine de prison en une amende, offrant ainsi des alternatives à l'incarcération et permettant le désengorgement des prisons du pays. En effet, la triste réalité est que les taux d'occupation des prisons augmentent au Ghana, sans que le trafic de drogue ne diminue pour autant.

De plus, la nouvelle loi réglementera davantage la production de produits à base de cannabis à des fins industrielles, médicales et de recherche, en particulier ceux qui contiennent de très petites quantités de tétrahydrocannabinol (THC) (moins de 0,3 %), un composé clé associé au cannabis. La culture de plantes de cannabis non psychoactives (chanvre) à des fins industrielles, qui constitue une réponse directe au besoin de moyens de subsistance durables pour les agriculteurs ruraux pauvres, en particulier les jeunes qui dépendent de la culture du cannabis pour survivre, est une autre question importante que la loi abordera.







Le Narcotics Control Board (NACOB) a été désigné comme commission autonome pour superviser toutes les questions liées aux drogues au Ghana. Le texte souligne l'importance de l'engagement continu de la société civile et du militantisme pour garantir que les lois soient effectivement mises en œuvre. Il serait bénéfique que les ONG et les militants dans le domaine de la politique en matière de drogues appuient des recherches dans ce domaine afin d'évaluer correctement la consommation de substances et les perceptions des gens en matière de décriminalisation, entre autres.

Cette réforme met aussi l'accent sur la nécessité de former les professionnels, tels que les travailleurs de la santé mentale, mais aussi la police et le système judiciaire à comprendre et à appliquer cette nouvelle approche de la loi. Il est nécessaire que l'Autorité de santé mentale du Ghana intègre les principes de réduction des risques, de moyens de subsistance alternatifs, de santé publique et de droits de l'homme dans les offres de soin afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

La nouvelle loi représente un exemple de réforme de la politique des drogues en Afrique de l'Ouest, mettant l'accent sur la santé publique plutôt que sur la répression. Elle appelle d'autres pays africains à suivre cet exemple et à travailler pour briser le cycle de la pauvreté, de la vulnérabilité et de la criminalisation des usagers de drogues.



POUR EN SAVOIR PLUS  
<https://idpc.net/fr>



# LE MINISTRE EN CHEF DE LA SIERRA LEONE S'ENGAGE CONTRE L'USAGE DE DROGUES EN TANT QUE PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE



FREETOWN, JEUDI 24 AOÛT 2023

Le Ministre en Chef de Sierra Leone, Dr David Moinina Sengh, a réuni plus de 40 acteurs sociaux et décideurs, parmi lesquels des ministres du gouvernement, des experts en santé mentale, des organisations de la société civile et des professionnels des médias, afin d'examiner des approches immédiates et à long terme pour faire face à la toxicomanie en tant que problème de santé publique.

Il a déclaré que cet engagement découlait d'une décision du cabinet visant à trouver une approche nationale pour traiter les problèmes liés à la consommation de Kush, aux addictions aux drogues et aux préoccupations en matière de santé mentale de manière générale, plutôt que de prendre une décision unilatérale, mais il a souligné que le gouvernement n'évitait pas de le considérer comme une urgence en matière de santé publique. Le Chef de Cabinet du Bureau de Son Excellence, le Président Dr Julius Maada Bio, et qui était jusqu'à récemment Directeur Exécutif de l'Agence Nationale de Lutte contre les Drogues, Abdul Sheku Kargbo, ont dressé un état des lieux des addictions chez les jeunes, a expliqué les composants de certaines substances et a proposé quatre approches pour traiter la crise.

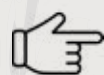
*«Le Kush que nous observons est très puissant car il est chimiquement induit et donc très dangereux. Alors que le cannabis normal contient 3% d'ingrédients intoxicants, le Kush est 4 fois plus puissant. Nous avons effectué des tests qui ont révélé que le Tramadol qu'ils consomment contient plus de 250 milligrammes au lieu des 50mg normaux. Par conséquent, une réaction précipitée ne résoudra pas le problème.*

*Nous devons garantir une réduction de l'offre par le biais des agences chargées de l'application des lois, une réduction de la demande par la prévention et les actions de sensibilisation, renforcer les capacités en fournissant des ressources aux entités de contrôle des drogues et enfin entreprendre des recherches pour produire des données qui guideront des interventions à long terme», a-t-il déclaré.*



L'expert mondial en santé mentale, Dr Abdul Jalloh, a partagé des statistiques pour mettre en contexte la gravité de la situation, indiquant que l'Hôpital Psychiatrique d'Enseignement de Sierra Leone à Freetown avait constaté une augmentation du nombre de jeunes affectés âgés de 20 à 35 ans. Il a même noté qu'ils avaient maintenant des cas provenant d'écoles primaires, ce qui est inquiétant. Parmi les contributeurs figuraient les journalistes Umaru Fofana et Mohamed Jaward Nyallay, certains d'entre eux ayant appelé à déclarer l'état d'urgence en matière de santé publique, à accorder la grâce aux victimes de Kush en détention et à les utiliser en tant qu'ambassadeurs, à introduire des règlements locaux et à utiliser des supports audiovisuels pour sensibiliser aux dangers de l'abus et de la dépendance tout en popularisant les efforts visant à éradiquer ce fléau.

D'autres contributeurs issus de groupes de la société civile, de groupes d'intérêt et du Ministre de la Justice, Mohamed Lamin Tarawalley, ont convenu de recourir à la loi en tant que mesure punitive ainsi qu'à d'autres engagements communautaires et publics. «*Ce problème devient une épidémie et revêt un caractère générationnel*», a déclaré le Ministre de la Justice, mais il a souligné, «*Nous ne pouvons pas continuer à envoyer les jeunes dans les prisons déjà surpeuplées pour des infractions liées à la drogue, car ils en sortiront et recommenceront.*» Dans ses remarques de clôture, le Ministre en Chef a observé que cet engagement était essentiel pour faire face à la crise de santé publique de manière générale via l'Agence de Santé Publique, ajoutant que le cabinet avait également convenu que le Ministère des Affaires Intérieures collaborerait avec le Bureau du Procureur Général pour harmoniser les lois sur l'administration de l'application des lois relatives aux drogues.



POUR EN SAVOIR PLUS  
[infostatehouse.gov.sl](http://infostatehouse.gov.sl)



# FOCUS

## LE RÉSEAU OUEST AFRICAIN DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUE (WEST AFRICA DRUG POLICY NETWORK - WADPN)



**Prince Bull**

Le Réseau sur la Politique des Drogues en Afrique de l'Ouest (WADPN) a été créé en 2015 et enregistré en 2018 en tant que réseau régional composé d'individus et d'organisations de la société civile aux antécédents et aux spécialités divers, notamment les droits de l'homme, la santé publique, la réduction des méfaits, la réforme pénitentiaire, la gouvernance, l'éducation, etc. Le Réseau compte des membres et des chapitres établis dans les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest de la CEDEAO, y compris la Mauritanie. L'objectif du Réseau est de promouvoir une réponse à la politique des drogues fondée sur des preuves qui vise à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, la santé et le bien-être des personnes et des communautés qui consomment des drogues et qui sont exposées au VIH/sida ou qui vivent avec cette maladie.

### NOTRE TRAVAIL

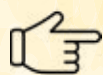
Le WADPN s'engage dans un plaidoyer fondé sur des preuves pour aborder l'impact des politiques de contrôle des drogues et des réponses punitives aux drogues sur les personnes défavorisées, vulnérables, les petits délinquants non violents et les personnes exposées au VIH et à d'autres maladies liées aux drogues dans la sous-région.

En général, nous examinons et identifions les lacunes des politiques de contrôle des drogues existantes et leur impact sur les petits délinquants non violents, vulnérables, et les personnes exposées au VIH et à d'autres maladies liées aux drogues, et nous proposons des réponses plus efficaces aux décideurs politiques.



En plus de la révision législative et de l'engagement direct auprès des décideurs politiques, nous établissons des critères pour identifier et collaborer avec les communautés les plus touchées afin de définir leurs propres problèmes et de proposer des solutions, qui alimentent ensuite notre stratégie de plaidoyer et nos recommandations en matière de politiques alternatives.





POUR EN SAVOIR PLUS  
[www.wadpn.org/fr](http://www.wadpn.org/fr)

Nous formons des alliances et mobilisons des individus partageant les mêmes idées, des communautés touchées et des organisations de la société civile pour soutenir ces recommandations de politiques alternatives, d'abord en augmentant leur compréhension des problèmes, puis en développant des plates-formes technologiques innovantes pour une plus grande participation et l'échange instantané d'informations fiables.

Pour donner une direction au plaidoyer stratégique et maintenir le mouvement, nous nous associons aux communautés touchées, aux groupes de la société civile et à d'autres alliés pour élaborer des stratégies de plaidoyer spécifiques à chaque contexte national, pilotées par les communautés touchées. Nous organisons également des réunions périodiques de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour suivre les progrès et les effets.



## NOTRE OBJECTIF

Notre objectif principal en matière de plaidoyer en faveur d'une réforme de la politique des drogues axée sur les droits de l'homme et la santé publique en Afrique de l'Ouest est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, la santé et le bien-être des consommateurs de drogues et des personnes exposées au VIH/sida ou vivant avec le VIH. Nous reconnaissons que la criminalisation de la consommation et de la possession de drogues accorde des pouvoirs disproportionnés aux forces de l'ordre et favorise le contrôle des drogues au niveau de la rue, exposant ainsi les petits délinquants non violents, vulnérables et les personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues à la violence policière et aux violations des droits de l'homme.

Par conséquent, notre travail plaide vigoureusement en faveur de la diversion des petits délits liés à la drogue, en particulier ceux liés aux troubles et à la dépendance liée à la consommation de drogues, du système de justice pénale vers des établissements de traitement et de réadaptation pour les drogues où ils peuvent accéder à des services de santé de qualité.

## NOUS MENONS CE TRAVAIL POUR



VEILLER à ce que les personnes et les communautés touchées par les drogues soient résilientes et habilitées à reconnaître leur problème, à créer leurs propres solutions et à approcher avec confiance les décideurs, grâce à la mise en place d'alternatives politiques.



PROTÉGER les droits de l'homme et le bien-être des petits délinquants non violents, vulnérables et des personnes exposées au VIH et à d'autres maladies liées aux drogues.



VEILLER à ce que les personnes ayant des problèmes liés à la consommation de drogues soient détournées du système de justice pénale et placées dans des établissements de traitement et de réadaptation pour les drogues où elles peuvent recevoir des soins de santé adéquats.



ROMPRE la chaîne de transmission du VIH parmi les utilisateurs de drogues injectables et améliorer leur accès à des soins de santé adéquats.







## IMPACT

En 2020, le Réseau a lancé une réponse d'urgence au COVID-19 au Liberia, au Mali, au Nigeria, au Sénégal et en Sierra Leone, ciblant environ 300 consommateurs de drogues et personnes exposées au VIH. Ils ont reçu des informations sur la transmission et la prévention du COVID-19, les restrictions gouvernementales et l'utilisation plus sûre de drogues. Nous avons également fourni divers produits alimentaires, des produits d'hygiène tels que du savon et des désinfectants pour les mains, des masques nasaux et, dans certains cas, des aiguilles et des seringues pour l'usage de drogues. Le Réseau a apporté d'importantes contributions à la révision de la nouvelle loi sur la Commission de contrôle des narcotiques du Ghana en 2019, qui a été promulguée la même année. La loi réduit les peines de prison et favorise la réduction des méfaits pour renforcer la santé et le bien-être des consommateurs de drogues au Ghana.

Le Réseau dirige actuellement le processus de réforme de la loi sur les drogues au Libéria, en Gambie et en Sierra Leone, dans le but de détourner du système de justice pénale les petits délinquants non violents liés à la drogue, en particulier ceux souffrant de troubles liés à la consommation de drogues, vers des établissements de traitement et de réadaptation pour les drogues.

Nous avons également contribué à la conception et à l'inclusion des consommateurs de drogues dans leurs politiques et initiatives en matière de VIH/sida. Le Réseau travaille en étroite collaboration avec des organisations de réduction des méfaits au Sénégal, en Sierra Leone, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Nigeria pour garantir la prestation de services de qualité et augmenter le taux de rétablissement. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les organismes gouvernementaux, les communautés touchées par les drogues, les médias et les organisations religieuses. Nous avons également créé un réseau de personnes qui consomment des drogues dans toute l'Afrique de l'Ouest pour les autonomiser et renforcer leur résilience. Nous avons également organisé une série de renforcements de capacités pour nos membres dans toute la sous-région.



# CANNABIS, OPIUM, LSD

## À CHAQUE GUERRE, SA DROGUE ARMÉE

«L'Expédition d'Égypte sous les ordres de Bonaparte» par Léon Cogniet, 1835.  
© LÉON COGNIET/WIKIMEDIA COMMONS. Écrit par Guilherme Ringuenet

Cannabis, opium, LSD... Pour vaincre la peur ou se doper, les soldats ont eu recours à tout un arsenal de psychotropes. Affronter quotidiennement la mort et la douleur. Quoi de plus angoissant pour l'homme ? Pour s'aider, les militaires ont pu compter sur les psychotropes, souvent avec l'appui de leur hiérarchie qui, en dépit de la morale, a fermé les yeux et a même participé à la diffusion des drogues, afin de disposer de troupes dociles et prêtes à tout. Les Vikings n'auraient peut-être pas été ces guerriers qui faisaient trembler leurs ennemis sans l'aide de substances psychoactives. On attribue souvent la fureur de ces terribles combattants du Nord à l'amanite tue-mouches (*amanita muscaria*), un champignon vénéneux.



Mais, selon l'ethnobotaniste Karsten Fatur, ils auraient plutôt consommé de la jusquiame noire, une fleur déclenchant des réactions allant «de l'agitation à la rage et à la combativité». Du haschisch, prisé par les troupes napoléoniennes en Égypte, en passant par le vin bu dans les tranchées de la Première Guerre mondiale, jusqu'au cocktail de drogues du Vietnam, tour d'horizon des usages de psychotropes.



## **GUERRE DE SÉCESSION, LA MORPHINE AU SECOURS DE LA MÉDECINE**

Premier grand conflit de l'ère industrielle, la guerre civile américaine, qui a débuté en 1861 et s'est achevée en 1865, se caractérise par une nouvelle violence des combats. Le développement de l'artillerie lourde et des armes automatiques ont des conséquences terribles sur les corps des soldats.

Déjà employée lors de la guerre d'indépendance des États-Unis (1775-1783), la morphine est réputée pour ses propriétés curatives. Pendant l'affrontement entre le Sud esclavagiste et le Nord d'Abraham Lincoln, son emploi se développe à grande échelle. Les médecins trouvent dans le dérivé de l'opium un allié pour procéder au plus vite à des chirurgies radicales telles les amputations. Après la guerre, qui a fait au total plus de 600 000 morts et pas loin de 500 000 blessés, le nombre d'Américains toxicomanes est estimé à 400 000, soit environ 1 % de la population. La dépendance à la morphine est alors connue sous le nom de «maladie de l'armée». Dans les tranchées, le petit rouge donne du courage. La pluie, le froid, les rats, l'ennui, la peur de la mort, qui peut venir vous faucher à tout instant...

La vie des soldats de 14 est un balancier émotionnel et physique. Pour maintenir le moral des troupes, les généraux français vont s'appuyer sur le vin rouge. Lorsque le conflit s'enlise dans une guerre de position, la ration quotidienne de 25 centilitres, dite «le quart du poilu», va progressivement augmenter : en 1916, les soldats ont droit à un demi-litre, avant d'atteindre un litre par jour à la fin des hostilités.

Les historiens estiment que 15 millions d'hectolitres de vin, en provenance essentiellement du sud de la France et d'Algérie, ont été distribués par l'armée française lors du conflit. Les Français du Nord et de l'Est, qui sont plutôt des consommateurs de bière, prennent eux aussi le pli du «pinard». Paradoxalement, au même moment, des mesures sont prises pour limiter l'alcoolisme. Le 12 août 1914, à peine plus d'une semaine après l'entrée de la France en guerre (le 3 août), l'État interdit la consommation d'absinthe. Une précision : à cette époque le vin n'est pas considéré comme un alcool...

## **LA POTION MAGIQUE DES GUERRIERS ZOULOUS**

Pour asseoir leur projet colonial de confédération britannique du Sud de l'Afrique, les Anglais doivent conquérir le royaume indépendant zoulou.

Le 22 janvier 1879, les soldats de la reine Victoria font face aux Zoulous lors de la bataille d'Isandhlwana, sur la côte est de l'actuelle Afrique du Sud. Convaincus de leur supériorité militaire et culturelle sur ces «sauvages», les Britanniques déchantent rapidement devant l'ardeur des combattants africains qui finissent par l'emporter. Une des causes de cette défaite humiliante est l'ivresse de ces derniers.

Dans cette société chamanique, les sorciers donnent aux soldats un mélange de plantes psychoactives. Et juste avant l'assaut, ils fument du dagga, une variété de cannabis.

## NAPOLÉON ET LE HASCHISCH EN ÉGYPTÉ

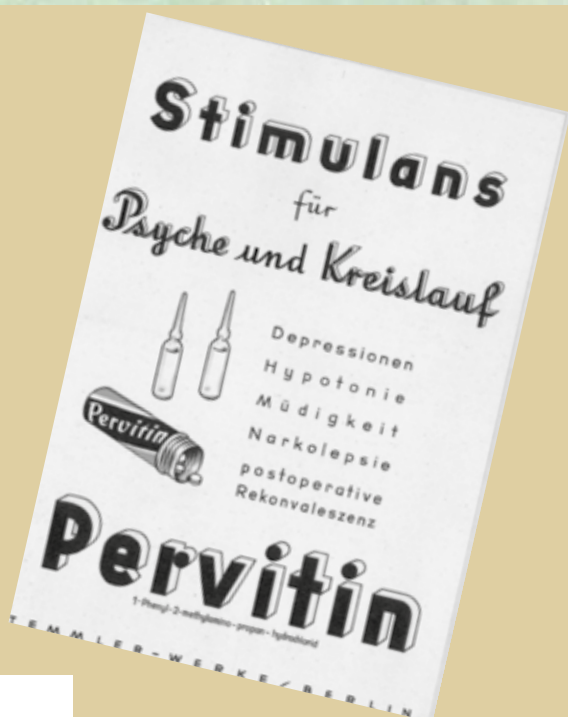
En 1798, le futur empereur débarque en Egypte avec une armée de 36 000 hommes. Souhaitant s'adapter aux coutumes islamiques, il décide la prohibition de l'alcool dans ses rangs. Bien mal lui en a pris ! Les soldats français trouvent dans le haschisch, dont la plante, le cannabis, est présente dans le monde arabe depuis la nuit des temps, un formidable substitut qui a en plus la vertu de ne pas être cher. Les officiers de l'armée d'Orient n'apprécient pas de voir leurs hommes pris d'une mollesse et d'une paresse peu conciliables avec la discipline et la rigueur du combat. Marche arrière est donc faite sur l'interdiction de la boisson. «Des alambics pour faire de l'alcool avec des dattes, un des fruits les plus communs en Egypte, furent vite installés», note Lukasz Kamienski dans son ouvrage «Les Drogues et la guerre, de l'Antiquité à nos jours». Trop tard ; le mal est déjà fait. Le retour du brandy et du rhum ne détourne pas les soldats de leur nouvelle passion pour le haschisch - qui, à l'époque, se mange plus qu'il ne se fume. En 1800, Napoléon signe une ordonnance interdisant sa consommation pour éviter que l'armée ne se transforme, selon ses mots, en un «amas de scarabées». Un an plus tard, les soldats rentrent en France. Dans leurs bagages, ils rapportent la drogue qui sera popularisée un peu plus tard par la bohème littéraire.



## SECONDE GUERRE MONDIALE : LES SOLDATS DE LA WEHRMACHT SOUS MÉTHAMPHÉTAMINE

Euphorie, sensation de bien-être... Synthétisée en 1887, l'amphétamine est connue pour ses effets proches de ceux de la cocaïne.

La méthamphétamine a une structure chimique semblable mais avec des effets plus durables et intenses : elle permet de ne pas dormir pendant deux jours et de ne pas ressentir la peur. Idéal quand on a une guerre à gagner ! En 1940, les généraux nazis vont doper leurs troupes à la Pervitin, de la «meth» produite par les usines Temmler. La Blitzkrieg, qui désigne l'avancée rapide de la Wehrmacht en France et sur le front de l'Est au début du conflit, «devait sa vitesse non seulement à la technologie et à l'organisation militaire, mais aussi à la méthamphétamine», constate Łukasz Kamiński. Au cours de cette guerre éclair, plus de 35 millions comprimés de Pervitin ont été distribués aux soldats !



## LE VIETNAM, VERY BAD TRIP AMÉRICAIN

Pendant la guerre du Vietnam, de 1963 à 1975, les soldats américains vont user et abuser de substances pour survivre dans l'enfer de la jungle. Leur hiérarchie participe à cette consommation massive en diffusant de la Dexedrine, un dérivé de l'amphétamine, et des neuroleptiques. Selon le ministère américain de la Défense, en 1968, la moitié des hommes déployés au Vietnam consomme de la drogue, un taux qui atteint 70 % à la fin du conflit. La marijuana, l'héroïne et les substances psychédéliques (comme le LSD) forment le trio infernal des psychotropes appréciés par les troupes de l'Oncle Sam. Après la défaite, les soldats sont démobilisés. En guise de réponse à la toxicomanie, le ministère de la Défense lance une campagne d'analyse d'urine nommée «opération flot doré». Vécue comme une humiliation par les vétérans, elle ne fait que renforcer leur problème d'addiction. Mis à l'écart par la société, souffrant de stress post-traumatique, l'usage de drogues se poursuit pour un grand nombre d'entre eux une fois de retour au pays. En 1971, le bureau des vétérans de New York estimait ainsi que dans la ville, entre 30 000 et 45 000 soldats revenus du Vietnam étaient devenus héroïnomanes.

## EN CHINE, C'EST LA DROGUE QUI PROVOQUE LA GUERRE

Dans les années 1830, l'Angleterre importe en Chine des centaines de milliers de tonnes d'opium. Certains Chinois - dont un cinquième des notables et 80 % des militaires et fonctionnaires des régions du sud - apprécient un peu trop cette drogue, addiction qui provoque une baisse de la productivité. Le régime impérial Qing prend le problème à bras le corps et interdit son importation en 1839. Effet immédiat : la contrebande prospère. En juin de la même année, les autorités chinoises brûlent une cargaison stationnée dans le port de Canton. L'Angleterre demande à être remboursée ; fin de non-recevoir des Chinois. La couronne britannique envoie alors ses forces navales. Après trois années de guerre, la Chine, défaite militairement, signe en août 1842 le traité de Nankin, qui autorise de fait le commerce du pavot et cède Hong Kong à ses adversaires anglais.



POUR ALLER PLUS LOIN

«Les Drogues et la guerre, de l'Antiquité à nos jours»

Łukasz Kamiński, Édition Chronos.



# PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE LOI PORTANT SUR LA LUTTE ET L'USAGE ILLICITE DES STUPÉFIANTS EN CÔTE D'IVOIRE

Dr Soumahoro Vagondo Oumar

La commission des affaires générales, institutionnelles et des collectivités territoriales du Sénat a adopté, lundi 23 mai 2022, à Yamoussoukro capitale politique de la Côte d'Ivoire, une nouvelle loi portant sur la lutte contre le trafic et l'usage illicites des stupéfiants, des substances psychotropes et leurs précurseurs dans ledit pays.

Cette loi est le dixième article du code pénal Ivoirien. Le décret n°2022-407 du 13 juin 2022, disant qu'est puni d'un emprisonnement d'un à trois mois et d'une amende de 50.000 à 500.000 francs CFA, toute personne qui de manière illicite, détient pour son usage, l'une des drogues, substances, compositions ou plantes classées comme stupéfiants ou substances psychotropes.

Le nouveau dispositif légal vient abroger celui de 1988 en ce que les modifications apportées intègrent de nombreux aspects qui n'avaient pas été pris en compte et introduit notamment des notions fortes comme la dimension thérapeutique de l'usager de drogues.



Il s'agit d'une nouvelle vision dans l'appréhension des problèmes d'usage des drogues qui dispose d'une part que l'usager de drogues n'est pas un délinquant mais plutôt un malade qui doit en conséquence recevoir un traitement approprié et que d'autre part « le trafic n'est pas seulement national, il peut être transnational, que des activités qui ne sont pas inscrites comme des activités de trafic peuvent préparer le conditionnement de substances qui entrent dans la classification des stupéfiants et des substances psychotropes ».





POUR EN SAVOIR PLUS  
<https://www.unaids.org/fr>



ONUSIDA

## La Journée mondiale de lutte contre le sida : CONFIER LE LEADERSHIP AUX COMMUNAUTÉS

La lutte contre le VIH/sida repose sur l'implication des communautés du monde entier.

Les organisations communautaires, formées de personnes vivant avec le VIH, exposées au risque ou touchées par le virus, jouent un rôle essentiel dans la réponse contre le VIH.

Elles relient les individus aux services de santé, instaurent la confiance, innovent, surveillent la mise en œuvre des politiques et responsabilisent les prestataires.

Pourtant, le leadership des communautés est entravé par divers obstacles tels que le manque de financement, les contraintes politiques, la répression de la société civile et la violation des droits des populations marginalisées.

Éliminer ces obstacles permettrait aux organisations communautaires de catalyser la réponse mondiale contre le VIH, nous rapprochant de l'objectif de mettre fin au sida.

La Journée mondiale de lutte contre le sida 2023 est un appel à l'action pour donner aux communautés le soutien nécessaire pour exercer pleinement leur leadership.

### POUR LIBÉRER LEUR POTENTIEL :

- Les rôles de leadership des communautés doivent être au cœur des plans, programmes, budgétisations, et mise en œuvre de la lutte contre le VIH.

- Les rôles de leadership des communautés doivent être financés de manière adéquate, soutenus et rémunérés.

- Les obstacles aux rôles de leadership des communautés doivent être éliminés, et un environnement favorable doit être instauré pour ancrer leur engagement dans la prestation de services de lutte contre le VIH.

- Les communautés sont au premier plan de cette journée, façonnant des événements et des appels personnalisés en fonction de leurs besoins spécifiques.

- Les réseaux sociaux joueront un rôle clé pour partager leurs actions et leurs messages.

En octobre, l'ONUSIDA mettra à disposition des ressources spécifiques pour la Journée mondiale de lutte contre le sida. La campagne adoptera une palette de couleurs et des polices cohérentes en rapport avec «La Voie pour mettre fin au sida». Les supports seront personnalisables par pays et par communauté.

# PHOTOS



## COMMUNAUTÉ THÉRAPEUTIQUE D'ASSOINDÉ





# INTERVIEW

## NICOLAS VAKO

### REPRÉSENTANT AFRIQUE IDPC



#### *Pourriez-vous vous présenter ?*

Je suis Nicolas VAKO, ivoirien de nationalité, Président du Réseau Union contre la Co-infection VIH/Hépatites/Tuberculose (UNI-CO), Directeur Exécutif du Réseau Ivoirien des organisations de personnes vivant avec le VIH (Rip+).

#### *Comment comptez-vous utiliser votre rôle de membre du conseil consultatif de l'IDPC pour soutenir une participation active des personnes qui consomment des drogues dans les débats à travers la région par le biais de la stratégie de l'IDPC ?*

Le rôle du membre du Conseil consultatif, c'est un rôle de représentant des organisations. Je suis donc votre voix au sein de l'IDPC. Mais fort de ma position je peux influencer partout où je serai, la mise en place de politiques et d'actions qui vont dans le sens de la mission de notre organisation.

#### *Quelles stratégies proposez-vous pour promouvoir une approche basée sur la santé publique et les droits de l'homme dans les politiques sur les drogues en Afrique francophone ?*

Pour la promotion de l'utilisation de l'approche basée sur la santé publique et les droits de l'homme, je pense qu'il faut que les pays se dotent d'une loi commune pour ne pas que cela reste à l'initiative des uns et des autres. À partir de la loi nous pourrions mieux évaluer nos actions face à la prise en charge. Il faut donc lutter pour que toute l'Afrique francophone et les autres nations se dotent de lois qui enjoignent les autorités administratives, et mettent en exergue des directives nationales.

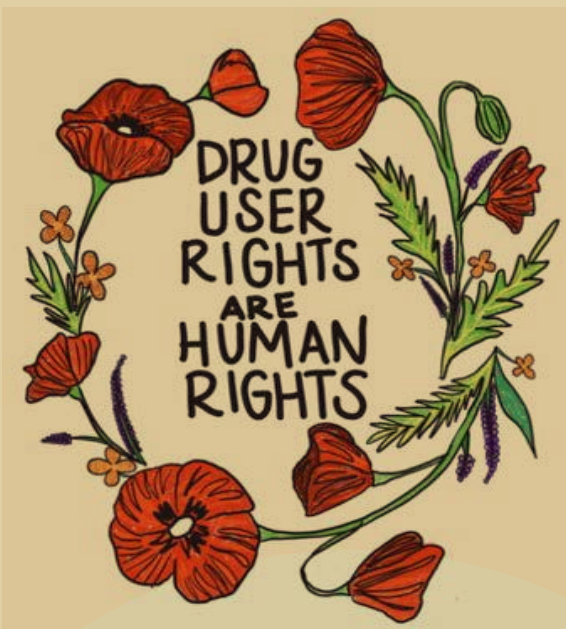
#### *Qu'est-ce qui vous motive à vous porter candidat au rôle de conseil consultatif des membres de l'IDPC ?*

Ma motivation est ma volonté d'apporter quelque chose, une contribution - que j'espère de qualité - au travail que nous faisons sur la problématique des drogues. J'ai consommé de l'herbe une partie de ma jeunesse et je sais donc de quoi nous parlons. Il fallait absolument que je participe avec les mots, méthodes et démarches ainsi que ma farouche volonté d'apporter un soutien à des personnes et organisations un peu trop souvent mal comprises et stigmatisées. C'est le plaidoyer qui continue aussi bien en interne qu'en dehors.



**Comment envisagez-vous de collaborer avec les organisations de la société civile, les acteurs locaux et les gouvernements pour faire avancer les réformes en matière de politiques sur les drogues dans la région ?**

Dans la région nous serons en contact permanent avec nos pairs, pour penser et agir ensemble en trouvant les meilleures voies pour sensibiliser les autorités de nos pays pour faire avancer les politiques nationales. Nous utiliserons les voies de communications modernes et surtout nous mettrons ensemble le pouvoir de l'humanité.

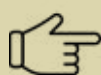


**Quelle importance accordez-vous à l'approche de réduction des risques dans les politiques sur les drogues et comment comptez-vous la promouvoir dans la région ?**

La Réduction des Risques (RdR) est une belle approche de par son pragmatisme et son efficacité. Elle a sa place dans les politiques sur les drogues et de ce fait mérite d'être largement utilisée de par le monde y compris dans nos régions. Il faut pouvoir évaluer et partager ses succès pour légitimer son utilisation continue.

**Comment comptez-vous collaborer avec le secrétariat de l'IDPC et les autres membres du Conseil au cours de votre mandat de trois ans en tant que membre du MAC pour promouvoir la vision et la mission de l'IDPC en Afrique ?**

Je suis membre de ce conseil qui a en son sein quelqu'un du secrétariat et je suis toujours en contact avec la consultante Afrique Maria, ou encore Jamie et Juan qui sont eux-même de grands défenseurs et qui accueilleront ce que je transmettrai comme message de notre part en tant qu'organisation membre en intégralité et en toute transparence, vous pouvez compter là dessus.



POUR EN SAVOIR PLUS  
<https://idpc.net/fr>





# L'USAGE DE DROGUE ET LA LOI AU BURUNDI

La jeunesse burundaise est exposée aux multiples défis tels que : chômage, pauvreté, instabilité du pays et insécurité. Ainsi, face à ces défis, les jeunes abandonnent l'école, ils sont victimes des violences et certains sont contraints de quitter leurs milieux et s'adonnent à la consommation des stupéfiants dont du boost\* pour oublier les conditions de vie précaires.

Au Burundi, la consommation des drogues prend de plus en plus d'ampleur, et les jeunes sont actuellement les plus touchés. Parmi ces drogues il y a : le cannabis, la cocaïne, l'extasy, l'héroïne ou la boost\* qui sera l'objet d'analyse dans cette section.

## CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Au Burundi, il existe un arsenal de lois qui font la promotion de l'égalité de tous et de la jouissance des mêmes droits pour tous les citoyens. Ainsi, la Constitution du Burundi promulguée en 2018 indique que tous les burundais sont égaux en mérite et en dignité. Tous les citoyens jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection de la loi. Le manque d'infrastructures et une lourde stigmatisation de l'utilisation de drogues au Burundi causent des difficultés aux personnes consommant les drogues d'avoir accès aux soins nécessaires. L'utilisation des drogues est fortement punie par la loi et entraîne des violences policières, des inégalités sociales, et par voie de conséquence, les complications de santé. Des organisations ont commencé à travailler avec la police nationale pour créer des programmes d'intervention anti-drogues.

Le code pénal du Burundi inclut l'usage des drogues comme un acte dégradant la sécurité publique. Une personne prise en possession ou en train de consommer la drogue est passible d'incarcération ou de mise en liberté sous surveillance ; mais cette dernière est rare au regard du manque de ressources. Le Burundi a aussi mis en marche une politique de prévention de la transmission du VIH et de l'hépatite C aux personnes consommant la drogue. Sans trop entrer dans les détails, nous allons mettre en exergue les articles de loi définissant et réprimant la production, la consommation, le transport, la vente, l'importation et l'exportation des stupéfiants au Burundi qui sont définis de l'article 505 à l'article 513 ainsi que les articles qui évoquent la question des boissons prohibées au Burundi. Enfin, nous passerons en revue l'ordonnance conjointe de 2020 qui définit la nature des boissons et des stupéfiants prohibés.

\*Boost = héroïne



**LOI N°1/27 DU 09 DÉCEMBRE 2017  
PORTANT RÉVISION DU CODE PÉNAL**

Le chapitre VI de la loi pénale burundaise comme son intitulé l'exprime clairement, qualifie les stupéfiants comme des faits pouvant porter atteinte à la sécurité publique.

**ARTICLE 505**

«Constitue les stupéfiants au sein des dispositifs de la présente section les substances ou plantes classées comme telles en application aux dispositions de l'ordonnance du Ministre ayant la santé publique dans ses attributions».

**ARTICLE 506**

Il invoque le domaine de définition en la matière : «la culture, la vente, le transport et la consommation des stupéfiants sont interdits sauf dans les cas et les conditions déterminés par l'ordonnance du ministre ayant la santé publique dans ses attributions».

Des sanctions contre les contrevenants sont prévues par les articles 507, selon différentes catégories d'infractions et selon la gravité des faits.

**ARTICLE 507**

«Sont punis d'une servitude pénale d'un an à cinq ans et d'une amende de cent mille à deux cent cinquante mille francs burundais ou de l'une de ces peines seulement, ceux qui ont contrevenu aux dispositions réglementaires concernant les substances classées comme stupéfiants».

**ARTICLE 508**

«Quiconque a illégalement produit, importé, fabriqué ou exporté des stupéfiants est puni de dix à quinze ans de servitude pénale et d'une amende d'un million de francs burundais au maximum.

Les peines prévues au premier alinéa sont portées au double lorsque les faits sont commis en bande organisée. Les peines sont encourues alors que les divers actes constituant les éléments de l'infraction ont été accomplis dans les pays différents».





## ARTICLE 509

«Sont punis d'une servitude pénale d'un an à cinq ans et d'une amende de cinquante mille à un million de francs burundais ceux qui ont permis à autrui l'usage des stupéfiants, à titre onéreux ou gratuit, soit en procurant dans ce but, un local, soit par tout autre moyen. Les coupables sont punis du double des peines énoncées à l'alinéa précédent si les auteurs sont affiliés à une bande organisée.

Les mêmes peines sont prononcées contre ceux qui - au moyen d'ordonnances fictives ou d'ordonnance de complaisance - se sont faits délivrer les dites substances et contre ceux qui, connaissant le caractère fictif ou de complaisance de ces ordonnances, ont, sur présentation de ces ordonnances, délivré des stupéfiants. Si l'usage ou la délivrance de ces stupéfiants a été faite à des mineurs de moins de dix-huit ans, la peine de servitude pénale est portée de dix à vingt ans».

## ARTICLE 511

«Sont punis des peines portées par l'article précédent :

1. Ceux qui par un moyen quelconque, ont provoqué l'un des délits réprimés par les articles 504 à 508 alors même que cette provocation n'est pas été suivie d'effet, ou qui les ont présentées sous un jour favorable ;
2. Ceux qui, par un moyen quelconque, ont provoqué, alors même que cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet, à l'usage des substances présentées comme ayant des effets de substances ou plantes stupéfiantes».

## ARTICLE 512

«Dans tous les cas présentés aux articles 506 à 510, le tribunal ordonne la confiscation des substances ou plantes classées comme stupéfiants et la confiscation des matériels et installation ayant servi à la consommation, à la fabrication et au transport des dites substances ou plantes.

Le tribunal ordonne la destruction des cultures et des substances ou plantes confisquées. Il est pourvu d'office par l'autorité, et aux faits des contrevenants, à la destruction de ces cultures».



 **LES RECOMMANDATIONS  
POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE  
SOCIO JUDICIAIRE**



DÉVELOPPER des documents évoquant la politique anti-drogues.



RENFORCER la politique de prévention spécifique aux femmes enceintes et mères dépendantes aux drogues.



SOUTENIR les organisations qui luttent contre l'exclusion sociale et culturelle : des obstacles qui empêchent l'exercice des droits de l'homme et de fait, des personnes qui prennent des drogues.



RENFORCER les connaissances des forces de l'ordre et des professeurs face à la stigmatisation et à la discrimination de ces personnes.



COLLECTER des données concernant les personnes en prison, les femmes transgenres, les personnes qui ont recours à la prostitution pour payer leurs consommations de drogues.



RECONNAÎTRE l'utilité et procurer un cadre légal aux actions d'assistance pour ces personnes via des organisations ou des assemblées.

En suivant les recommandations proposées par ces organisations, les droits de ces personnes peuvent être rétablis afin qu'elles puissent réintégrer la vie sociale, ne plus être mises de côté, favoriser l'auto développement, leur bien être, celui de leur famille et ainsi, le développement du pays.

Article rédigé par les PUD et ex PUD militant.e.s du Burundi







ARTISTE : PIERRE DUKENSON



# INFO SANTÉ

## FUMER DES DROGUES AVEC DU PAPIER D'ALUMINIUM : L'INHALATION À MOINDRE RISQUE

Cet article présente l'inhalation de drogues à moindres risques avec du papier d'aluminium comme une alternative plus sûre à l'injection de drogues, réduisant les risques de lésions des veines et d'infections transmissibles par le sang. Cependant, l'inhalation peut également causer une surdose ou une intoxication aux drogues. L'utilisation de matériel d'inhalation à moindre risque neuf et personnel est recommandée pour éviter les infections. Les pratiques d'inhalation à moindres risques peuvent aider à réduire les risques de problèmes de santé.

### LE MATÉRIEL RDR RECOMMANDÉ

Tampons d'alcool  
Feuilles d'aluminium  
Tiges droites ou papier  
d'aluminium roulé en tube  
(pour l'inhalation)  
Briquet



### QUELQUES RÈGLES DE BASE

Utilise du matériel d'inhalation  
**PROPRE** et remplace-le  
régulièrement.

Tout le matériel d'inhalation  
est destiné à un  
**USAGE PERSONNEL**  
et ne doit pas être partagé  
avec d'autres personnes.



## COMMENT PRÉVENIR LES SURDOSES ET QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

1. Évite de consommer seul, assure toi d'être avec les bonnes personnes ou rends-toi dans un site de consommation supervisée.
2. Les effets de la drogue fumée de cette manière peuvent être fulgurants, le mieux est de consommer assis.
3. Commence par une petite quantité et augmente lentement (si besoin).
4. Fait analyser les drogues, si ce service est disponible.
5. Si possible procures toi de la naloxone et apprend comment l'utiliser.
6. Le mélange de drogues comporte des risques : cela peut entraîner des effets plus prononcés ou différents de ce que les drogues seules procurent.

**LE SAVAIS-TU ?**  
LORSQU'UNE PERSONNE UTILISE DES DROGUES  
ACHETÉES DANS LA RUE  
OU D'UN APPROVISIONNEMENT ILLÉGAL,  
LES PROBABILITÉS DE SURDOSE OU D'INTOXICATION  
SONT PLUS ÉLEVÉES



## LES ÉTAPES POUR FUMER AVEC DE L'ALUMINIUM EN ÉVITANT LES RISQUES

- Lave tes mains et la surface de préparation avec de l'eau et du savon (ou un tampon alcoolisé) avant de toucher au matériel de réduction des méfaits.
- Utilise de préférence un papier aluminium épais (certaines associations de réduction des méfaits en mettent à disposition). Si tu utilises de l'aluminium de cuisine, dépose la drogue du côté mat de la feuille (le côté brillant contient des produits qui peuvent dégager des vapeurs à l'inhalation).
- Plie le papier d'aluminium sur la longueur et place la drogue le long du pli ainsi créé.
- Tiens le papier d'aluminium entre le pouce et l'index.
- Applique de la chaleur en dessous du papier d'aluminium avec un briquet sans toucher le papier d'aluminium avec la flamme.
- Incline le papier d'aluminium et pince les bords si nécessaire pour éviter que le liquide ne déborde sur les côtés.
- Inhale la vapeur lentement à l'aide d'une paille, d'une tige droite ou d'un autre morceau de papier d'aluminium roulé en tube.
- Expire immédiatement.

# ARTS ET CULTURES

## LETTRE À LA JEUNESSE

AMADOU HAMPÂTÉ BA - 1985

Si des conflits vous menacent,  
Souvenez-vous des vertus du dialogue et de la **palabre** !  
Et lorsque vous voudrez vous employer,  
Au lieu de consacrer toutes vos énergies à des travaux  
stériles et improductifs,  
Pensez à revenir à notre Mère la Terre,  
Notre seule vraie richesse, et donnez-lui tous vos soins  
Afin que l'on puisse en tirer  
De quoi nourrir tous les hommes.  
Bref, soyez au service de la vie, sous tous ses aspects !

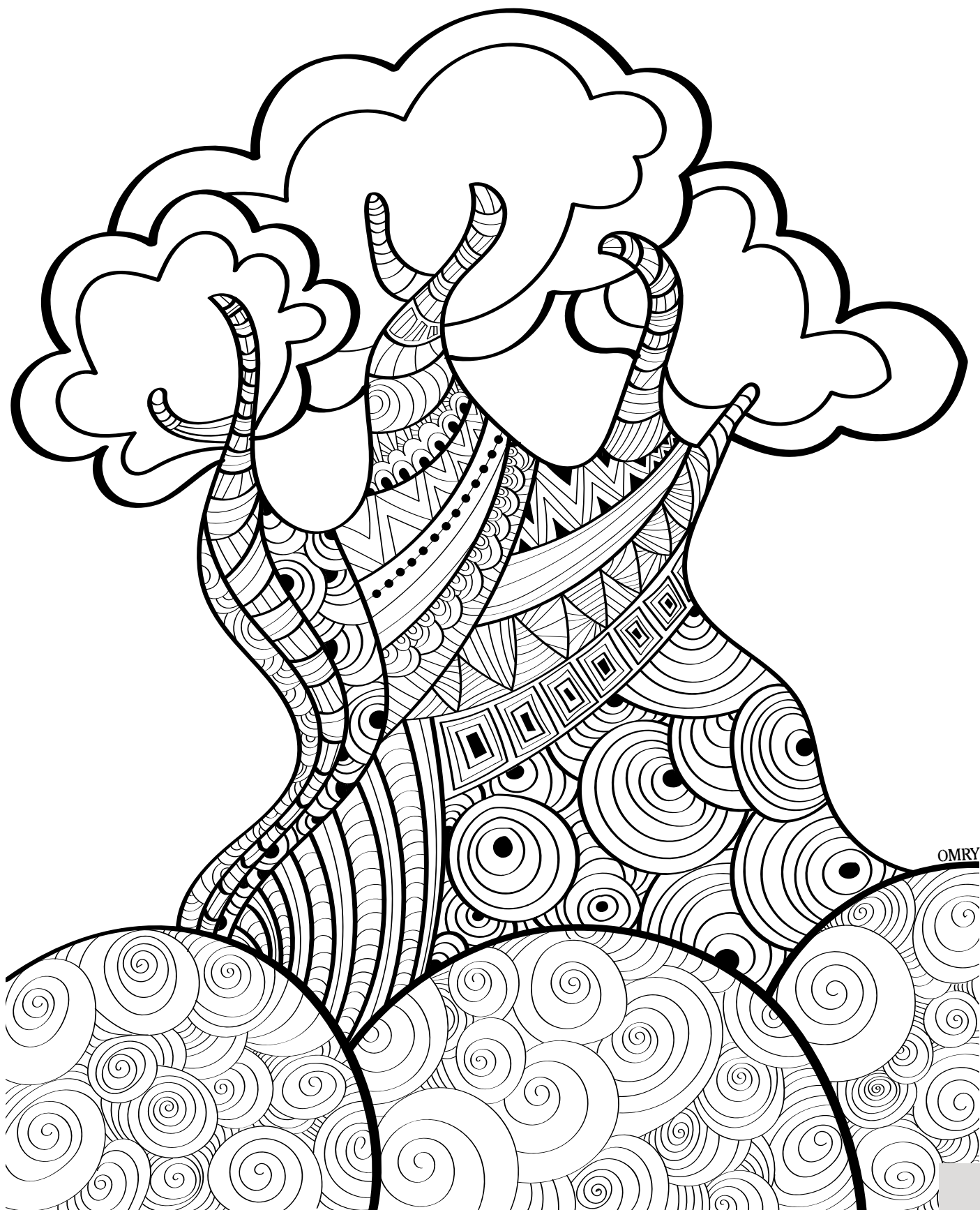
Certains d'entre vous diront peut-être:  
«C'est trop nous demander !  
Une telle tâche nous dépasse!».  
Permettez au vieil homme que je suis  
De vous confier un secret :  
De même qu'il n'y a pas de « petit » incendie  
(Tout dépend de la nature du combustible rencontré),  
Il n'y a pas de petit effort.  
Tout effort compte, et l'on ne sait jamais, au départ,  
De quelle action apparemment modeste  
Sortira l'événement  
Qui changera la face des choses.

N'oubliez pas que le roi des arbres de la savane,  
Le puissant et majestueux baobab,  
Sort d'une graine qui, au départ,  
N'est pas plus grosse qu'un tout petit grain de café.



# ZEN ART

COLORIE CE DESSIN ET VIDE TON ESPRIT



OMRY

# RECETTE DE CUISINE

## AKPESSI D'IGNAME (AUBERGINES ET IGNAME À L'IVOIRIENNE)



### LES INGRÉDIENTS

- 1 igname
- 12 aubergines africaines  
(ou 2 aubergines violettes)
- 2 tomates
- 1 piment rouge (végétarien ou  
antillais selon votre goût)
- 2 oignons jaunes
- 2 gousses d'ail
- 2 cuillères à soupe d'huile végétale
- 1 cuillère à café de gingembre râpé
- 2 cuillères à soupe de concentré de  
tomates
- 1 cube de bouillon de légumes



### PRÉPARATION

Lavez les aubergines, équeutez-les et coupez-les en gros morceaux. Cuisez-les dans une casserole remplie d'eau bouillante salée 15 min à feu moyen. Lavez les tomates et faites une croix à leur base (là où se trouvait la tige) avec un couteau.

Ajoutez-les ensuite dans la casserole où cuisent les aubergines et prolongez la cuisson 10 min supplémentaires. Égouttez les légumes et laissez-les refroidir. Émondez les tomates et mixez-les avec les aubergines et le piment pour les réduire en purée. Réservez. Mixez l'un des deux oignons avec l'ail et réservez la purée ainsi obtenue. Émincez le deuxième oignon et mettez-le de côté.

Faites chauffer l'huile végétale dans une casserole et faites-y revenir l'oignon émincé à feu moyen environ 5 min. Quand l'oignon est tendre, ajoutez les purées de légumes, le gingembre râpé, le concentré de tomates, le cube de bouillon de légumes ainsi que l'eau et mélangez bien. Laissez mijoter à feu doux 20 min en remuant de temps en temps. Salez et poivrez si nécessaire.

Pendant ce temps-là, pelez, lavez et coupez l'igname en morceaux. Placez-les dans une casserole et recouvrez-les d'eau. Salez et faites cuire l'igname dans une casserole d'eau bouillante environ 20 min à feu moyen.

Vérifiez la cuisson à l'aide d'un couteau : celui-ci doit s'y enfoncer facilement.

Dégustez votre mijoté de légumes accompagné des morceaux d'igname bouillis.

Recette issue du livre «Cuisines d'Afrique» publié aux éditions La plage  
À retrouver également sur le site «Vegan Pratique»



# 👉 ON PARLE DE NOUS 👈



**LECTURE DU JOURNAL AU CAARUD DE MONTPELLIER (SUD DE LA FRANCE).  
MERCİ À L'ÉQUIPE. MALİKA ET LES PERSONNES ACCUEILLİES**





## SOINS ET SANTÉ



### **CEPIAD (Dakar)**

cepiad01@gmail.com

### **La communauté thérapeutique d'Assouindé (Côte d'Ivoire)**

communautetherapeutique.ci@gmail.com

+225 07 68 69 13 41

### **Centre d'Accompagnement et de soins en Addictologie d'Abidjan (CASA)**

coordo.casa@gmail.com

### **Croix-bleue de Côte d'Ivoire**

+225 0707853980



## AUTRES ORGANISATIONS/RÉSEAUX

### **ASRDR (Sénégal)**

fatdiopm@yahoo.fr

### **Colibri Sud (Burkina-Faso)**

asscolibrisud21@gmail.com

### **ANLCDI (Niger)**

anlcdniger@gmail.com

### **STOP ADDICTIONS (Côte d'Ivoire)**

+225 0708774877

### **Kenedougou Solidarité (Mali - Sikasso)**

<http://www.kenesol.org>

### **IDPC**

<https://idpc.net/fr>

### **INPUD**

<https://inpud.net>

### **AFRICANPUD**

[www.africanpud.org](http://www.africanpud.org)

### **WADPN**

<https://www.wadpn.org>

# ADRESSES UTILES



## ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES

### **ARRUDI (Bamako - Mali)**

arrudimali45@gmail.com

### **Foyer du Bonheur (Abidjan - Côte d'Ivoire)**

foyerdubonheur225@gmail.com

### **Paroles Autour de la Santé et de l'environnement (Daloa - Côte d'Ivoire)**

parolesautourdelasanteetdelenv@gmail.com

### **Parole Autour de la Santé (Guadeloupe - Côte d'Ivoire - Mali - Burkina Faso)**

parolesautourdelasante@yahoo.fr

### **Sauver Ma Santé (Mbour - Sénégal)**

sauvermasante@outlook.fr

### **SEV (Dakar - Senegal)**

baousseynou1020@gmail.com

### **Femmes engagées (Dakar - Sénégal)**

diagneaida325@gmail.com

### **SAMAS (Kaolack - Senegal)**

layendao143@gmail.com

### **Affia Santé (Touba - Sénégal)**

affiasante@gmail.com

### **WIV-HR (Burundi)**

Wiv.harmreduction@gmail.com

### **BAPUD (Bujumbura-Burundi)**

bapud.organisation@gmail.com

Il est important de rappeler que toute information concernant la santé ne vise pas à remplacer l'avis d'un professionnel de la santé. Il ne s'agit pas de conseils médicaux et toute décision concernant votre santé doit être prise en collaboration avec un médecin ou un autre professionnel de la santé qualifié.

Toutes les informations juridiques contenues dans ce journal ne peuvent être interprétées comme une opinion juridique. Si tu souhaites obtenir des renseignements d'ordre juridique te concernant, tu dois à cette fin consulter un avocat. Puisque la possession et le trafic de drogue sont interdits, aucun texte publié dans ce journal ne doit être compris comme une incitation à commettre une telle infraction.

L'objectif poursuivi vise à offrir de l'information, dans une démarche par et pour les PUD, destinée à promouvoir la santé des individus et la défense de leurs droits.

En aucun cas notre/votre journal ne fait l'apologie de la drogue et incite à la consommation. Il informe sur les moyens de réduire les risques de leur consommation. Quoiqu'il en soit l'information de ce journal se veut la plus actuelle, complète et exhaustive possible, nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Les organismes partenaires de cette publication n'assument aucune responsabilité quant à l'usage des renseignements que l'on y retrouve. Ils déclinent toute responsabilité quant au contenu des références citées.

## APPEL À CONTRIBUTION



Pour le prochain numéro, nous avons besoin de vos idées, de vos suggestions, et de votre participation. N'hésitez pas à contacter l'équipe de l'Arbre à Palabres !

À vos stylos!

Pour retrouver des articles et les anciens numéros du journal, visitez notre site :

<https://journalarbreapalabres.wordpress.com/>

## COMMENT PARTICIPER AU JOURNAL ?

Pour participer au journal, nous faire parvenir tes textes, poèmes, dessins et autres œuvres, écris nous à :

**[j.arbreapalabres@gmail.com](mailto:j.arbreapalabres@gmail.com)**

Tu peux aussi nous téléphoner au :  
**+225 07 68 69 13 41**

Si tu veux faire partie de la liste de diffusion et recevoir les prochains numéros du journal,

Envoie-nous un courriel à :

**[j.arbreapalabres@gmail.com](mailto:j.arbreapalabres@gmail.com)**

VISITEZ NOTRE FACEBOOK : JOURNAL L'ARBRE À PALABRES





# MERCI



**LE JOURNAL PAR ET POUR LES PERSONNES USAGÈRES ET EX USAGÈRES DE DROGUES,  
LEURS PROCHES, ET LES PARTIES PRENANTES D'AFRIQUE FRANCOPHONE**